

PROFESSION

Violence: déclarer pour agir

INSÉCURITÉ > L'Ordre tout comme les syndicats encouragent fortement les infirmières libérales, particulièrement touchées, à déclarer tout type d'incidents violents afin qu'ils soient recensés et que des mesures locales et nationales soient mises en œuvre.

Né du protocole santé-sécurité-justice entre les trois ministères, l'Observatoire national des violences en milieu de santé (ONVS), piloté par la Direction générale de l'offre de soins, recueille depuis 2005, sur la base du volontariat, les signalements de faits de violence commis en établissements de santé. Pour les professionnels libéraux, les données lui sont communiquées depuis 2011 par l'intermédiaire des conseils départementaux de l'Ordre national des infirmiers (ONI), auxquels les Idels déclarent les incidents. « L'objectif est d'octroyer les moyens pour mieux vous sécuriser », a expliqué le président de l'ONVS, Arnaud Poupard, lors des Journées nationales des infirmiers libéraux (Jnil), à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), le 10 avril.

Selon une étude de l'ONI, en 2013, 38 % des infirmiers ont déclaré être victimes de violences verbales quotidiennement. Une enquête Louis-Harris Interactive/ Fédération nationale des infirmiers (FNI) de 2014 a aussi montré que 82 % des Idels considèrent le développement de l'insécurité comme le point noir de leur exercice. « Un geste déplacé, une claque, il faut le dire », renchérit Jean-Yves Garnier, trésorier de l'ONI, en précisant

que la déclaration peut être réalisée sur le site Internet de l'Ordre. Chaque conseil départemental dispose également d'un correspondant sécurité pour traiter ces questions et peut accompagner le plaignant dans ses démarches.

Des mesures au quotidien

« Les signalements à l'Ordre, cela ne signifie pas forcément porter plainte, précise Claudine Gillant, représentante du Sniil et présidente de l'Union régionale des professionnels de santé (URPS)-infirmiers Lorraine. Mais ils sont essentiels pour que nous soyons reconnues comme une profession à risque. » Le Sniil a mis en place, dans les départements, des forums violence au sein desquels interviennent des référents police et gendarmerie qui expliquent aux Idels comment sécuriser leur lieu de travail ou prévenir des situations de violence: le téléphone portable doit toujours être chargé, la voiture garée en position de "fuite", la porte du domicile du patient non verrouillée. Des mesures de sécurité parfois difficiles à appliquer dans les situations d'hyper-proximité générées par la pratique soignante. Les forums du Sniil ont révélé que 29 % des Idels ont déjà été confrontés à une situation de violence, dont 58 % à de la violence verbale, et 22,5 % à de

la violence physique, donnant lieu à seulement 6,5 % de plaintes déposées.

Pour la FNI, qui vient en aide aux Idels au cas par cas, « il faut une prise de conscience et une action nationale », martèle Philippe Tisserand, président du syndicat, qui regrette que les agressions des infirmières ne donnent « même pas lieu à un mot des ministres successifs de la Santé ». Les initiatives locales sont, selon lui, de bon augure, « mais ce

n'est pas suffisant ». « Le sujet est assez grave pour que soient mises à disposition des libéraux des fiches de bonne pratique », suggère-t-il. Il rappelle que la Haute Autorité de santé établit des protocoles pour la sécurité des patients, alors pourquoi ne pas investir dans la sécurité des infirmières? Le syndicaliste espère que le sujet sera abordé au cours de la grande conférence de santé annoncée par le Premier ministre. ❖

LAURE MARTIN



IRFAEST
CAPITAL FORMATION





Formation continue Infirmières libérales 2015

- **Les soins infirmiers aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer**
Lieu : MULHOUSE **Dates : 28-29 mai 2015**
- **Les soins infirmiers de prise en charge des plaies chroniques**
Lieu : MULHOUSE **Dates : 10-11 décembre 2015**
Lieu : NANCY **Dates : 04-05 juin 2015**
- **L'infirmière devant les conduites addictives**
Lieu : MULHOUSE **Dates : 11-12 juin 2015**
- **L'exercice en groupe de la profession d'infirmière**
Lieu : MULHOUSE **Dates : 18 juin 2015**
Lieu : NANCY **Dates : 19 juin 2015**
- **Identifier les situations de détresse chez les adolescents**
Lieu : MULHOUSE **Dates : 08-09 Octobre 2015**
- **Les soins infirmiers aux personnes atteintes de pathologies psychiatriques**
Lieu : MULHOUSE **Dates : 19-20 Novembre 2015**
- **La responsabilité professionnelle des infirmières libérales**
Lieu : MULHOUSE **Dates : 03-04 décembre 2015**
Lieu : NANCY **Dates : 26-27 novembre 2015**

Hébergement possible >50 km

Contact : IRFA EST 61 Allée Gluck BP2027-68058 MULHOUSE CEDEX
TEL : 03 89 43 99 56 MAIL : soins.gerontologie@irfa-est.fr